



VISITEZ LE SITE INTERNET DU PROJET

WWW.PARCEOLIEN-TERRESDESBAONS.FR

Édito

Madame, Monsieur,

La loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) du 10/03/2023 s'inscrit dans un contexte sans précédent de crise énergétique et écologique qui touche l'ensemble du territoire de l'Union Européenne. Cette loi place notamment les collectivités locales au centre de ce projet de relocalisation de la production énergétique.

Elle prévoit notamment la création de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, telle que l'énergie éolienne. La cartographie de ces zones est décidée par l'autorité préfectorale compétente après avis de la Commission Régionale de l'Énergie (CRE).

La prise de conscience des enjeux climatiques et d'indépendance énergétique n'est aujourd'hui plus une option. Chacun doit pouvoir agir à son niveau pour le bien des générations futures.

Didier Boureaud, gérant de SEIDER

Investir dans le projet éolien



La vision de SEIDER, depuis sa création en 2007, est la suivante : les projets éoliens doivent impacter le moins possible la population et l'environnement. Les nombreuses études environnementales menées en attestent (voir pages suivantes).

Mieux : ils peuvent profiter financièrement aux territoires où ils s'implantent.

VENEZ NOUS RENCONTRER

RÉUNION D'INFORMATION PRÈS DE CHEZ VOUS

> **mardi 28 novembre**, en continu de 16h à 20h,
permanence publique d'information,
47 route du Chapelain (face à la mairie),
Ecretteville-les-Baons



Les recettes fiscales estimées, tout d'abord, représentent pour le projet du Parc éolien Terres des Baons environ 250.000€ par an, répartis entre le Département, les intercommunalités et les communes concernées.

Parallèlement, nous souhaitons mettre en place prochainement une campagne de financement participatif à destination prioritaire des riverains, tel que nous en avons déjà réalisé sur le projet de Parc éolien du Surouët, par exemple, également en Pays de Caux.

Cette méthode de collecte de fonds permet aux particuliers de contribuer financièrement à des projets locaux respectueux du territoire et de l'environnement, et à terme, d'en tirer les bénéfices avec une rémunération pour ce placement qui était de 4,5%.

A cette occasion, ce sont même deux campagnes de financement participatif qui ont été mises en place, de 100.000€ chacune, sur la plateforme spécialisée Kiwai du groupe Caisse d'Épargne Normandie. Elles ont localement reçu un accueil particulièrement enthousiaste puisque les riverains du projet ont globalement participé à hauteur du tiers du montant total collecté.



Les enjeux pour l'avifaune

Parmi les différentes études menées dans le cadre de ce projet, celle liée à la biodiversité a permis, entre autres, d'avoir une meilleure connaissance de l'avifaune à proximité du projet.

Ainsi, l'étude de terrain a été répartie en 9 points d'écoute et 2 parcours pédestres. Toutes périodes biologiques confondues, 95 espèces ont été recensées au niveau et à proximité de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle). Parmi ces espèces, on retrouve 6 espèces (non nicheuse) inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux : Alouette lulu, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Faucon pèlerin, Grande aigrette, Pluvier doré. La zone est donc considérée comme présentant un enjeu modéré vis-à-vis de l'avifaune.

Le site ne présente aucun axe préférentiel de migration en période de migration pré-nuptiale. La ZIP est localisée sur un large axe de migration post-nuptiale avec deux axes préférentiels ; l'autoroute et la lisière de Bermonville (commune déléguée de Terres-de-Caux).



*Hiérarchisation des enjeux avifaunistiques
en période de reproduction*

Les enjeux paysagers

Pour évaluer au mieux l'aspect visuel du Parc Éolien, une série de simulations photographiques est réalisée et fournie dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale. Nous vous proposons ici une simulation pour un scénario d'implantation possible.



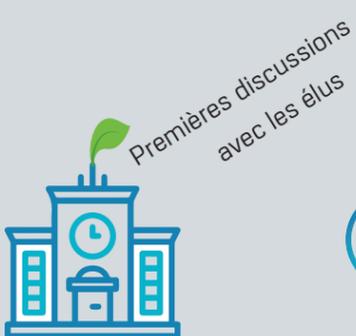
Prise de vue depuis la D926 à Terres-de-Caux [Fauville-en-Caux]

2020

2021

2022

2023



Premières discussions
avec les élus



Identification du site



Premiers échanges
avec les propriétaires et
exploitants agricoles



Etudes environnementales



Installation d'un mât de
mesure éolien



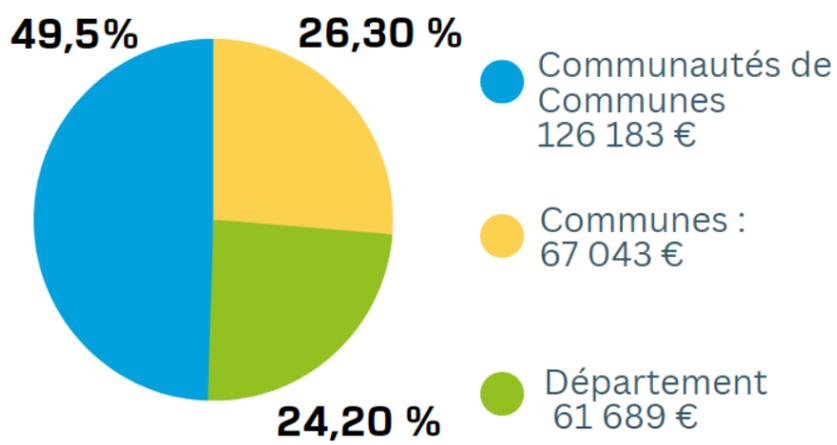
Financement participatif
[Automne 2023]



Préparation du dossier
demande d'autorisation

Les retombées fiscales du projet

Total estimé : 254 915 € par an



Données calculées sur la base des taux connus de fiscalité. Les développeurs ne pourront être tenus pour responsables en cas d'évolution des recettes fiscales à venir.

Toutes les activités économiques génèrent de la fiscalité pour les collectivités locales. La production d'énergie ne fait pas exception à cette règle.

Les taxes locales liées à ce type de projet sont constituées de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), des Contributions Économiques Territoriales (CET) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Elles sont calculées en fonction de la puissance du parc et/ou de la production de celui-ci.

Ce système fiscal, depuis la modification de la loi de fiscalité professionnelle et financière de 2010, taxe les entreprises qui produisent des énergies renouvelables et génère une fiscalité importante pour les territoires concernés.

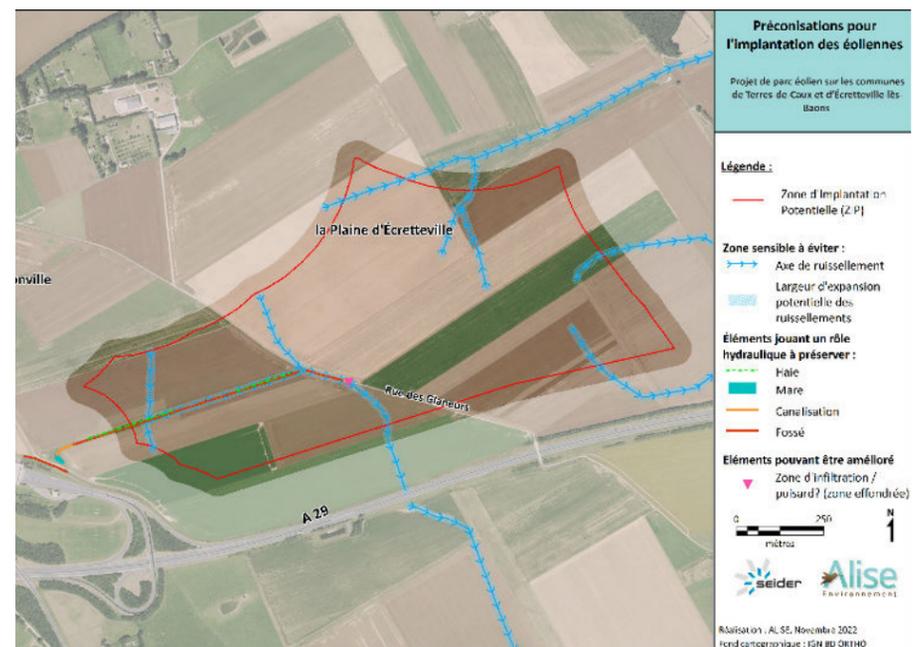
Au regard de l'évolution des dotations de l'Etat et de l'inflation qui impactent directement les collectivités territoriales, celle-ci peuvent ainsi continuer d'améliorer le cadre de vie de leurs administrés et développer des projets localement.

L'enjeu hydraulique dans un parc éolien

Dans le cas d'implantation d'un parc éolien, un enjeu hydraulique fait référence aux aspects liés au ruissellement de l'eau et à la gestion des ressources hydriques qui peuvent être impactés par la construction, l'exploitation et la présence continue des éoliennes dans un périmètre immédiat. Comprendre le comportement de ces processus hydrauliques est essentiel pour façonner un projet respectueux du système hydraulique local.

Dans le cadre du parc éolien Terres des Baons, une étude hydraulique approfondie a été réalisée par le bureau normand d'études Alise Environnement. Elle vise à relever les spécificités locales, afin d'assurer une gestion responsable des ressources hydriques et de minimiser l'impact du parc sur les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols. La carte présentée ci-après vous détaille ainsi les différents enjeux hydrauliques de la zone d'implantation potentielle du parc éolien.

Grâce à ce travail d'analyse et aux recommandations du bureau d'études, nous pouvons ajuster l'implantation des éoliennes hors des zones identifiées comme sensibles. Cette approche préventive garantit au mieux que notre



LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET ÉOLIEN



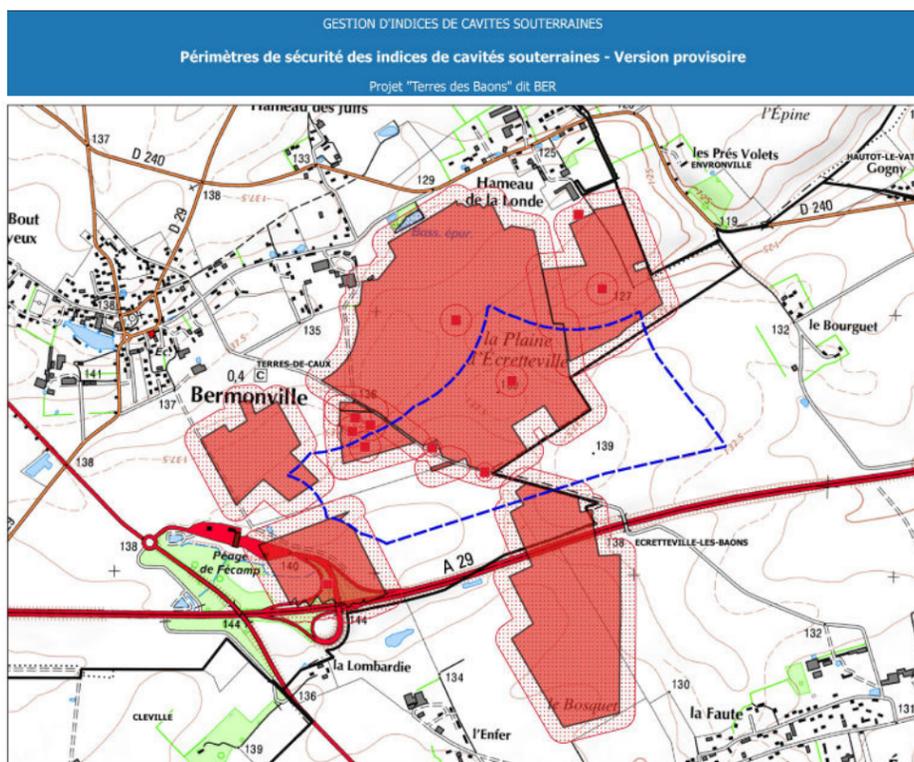
projet éolien ne créera pas de nouveaux problèmes d'écoulement des eaux, préservant ainsi l'équilibre naturel de la région.

Mais nous ne nous arrêtons pas là. Notre projet intègre une approche proactive des questions environnementales. Concrètement, des aménagements le plus souvent végétalisés et respectueux de l'environnement seront réalisés au niveau ou à proximité des éoliennes pour anticiper les incidences potentielles du projet sur le ruissellement et l'érosion des sols. Toujours dans une optique d'aménagement optimal du territoire, si nous avons la possibilité d'améliorer la situation hydraulique actuelle, nous proposons des solutions intégrées au parc. Ces initiatives vont bien au-delà de la simple préservation, car elles permettent de restaurer et de valoriser notre écosystème local.

L'héritage des marnières du Pays de Caux

Bien connues en Seine-Maritime, les marnières, cavités souterraines d'origine humaine, ont été creusées principalement pour l'extraction de la marne, une roche calcaire friable utilisée depuis des siècles, notamment en agriculture.

Ces formations géologiques artificielles, souvent non-dé-



clarées à leur époque, ont entraîné des conséquences sensibles sur le territoire comme des effondrements et des affaissements de terrain, mettant en danger les infrastructures et les habitations.

Pour éviter de tels risques, lors du développement d'un projet éolien, il est essentiel de réaliser une étude spécifique du terrain en recherchant des indices de présence de marnières abandonnées ou partiellement connues. Pour le projet Terres des Baons, le risque de marnière a été levé aux emplacements prévus des éoliennes et n'ont pas montré de besoins spécifiques de comblement.

• • • • • Pour aller + loin

Protocole d'accord entre la FNSEA et le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) :

Promouvoir conjointement la souveraineté alimentaire et l'indépendance énergétique : la FNSEA et le SER s'engagent !

«Les enjeux liés au défi climatique nous imposent de renforcer les interactions entre le secteur de l'agriculture et celui de l'énergie.»
Lire la suite en scannant le QR code ci-dessus.



Tout savoir sur l'éolien terrestre

Présentation de la technologie et des enjeux, chiffres-clés et cadre réglementaire sur le site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.



Site Internet SEIDER:

Découvrez les autres projets en cours en Normandie ainsi que l'actualité de SEIDER sur le site internet de l'entreprise.



Bulletins officiels :

Consultez les deux précédents bulletins officiels le site du projet : www.parceolien-terresdesbaons.fr

Sujets : études paysagères, financement participatif, partenariats, etc.

• • • • • Prendre contact avec nous



SEIDER Normandie :
Bâtiment Eole
84 rue Louis Blériot
76230 Bois-Guillaume



Téléphone : 02 35 02 67 52



Email : contact@seider-energies.com



www.seider-energies.com